

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B OU B78 – FILIÈRE TRADITIONNELLE

Le permis B78 permet de conduire un véhicule qui :

- *Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;*
- *Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;*
- *Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)*
- *Équipé d'une boîte de vitesses automatique*

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidats au permis de conduire de la catégorie B ou B78.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B ou B78 (Boîte de vitesses automatique).

⊗ PRÉ-REQUIS

Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».

Être âgé de 16 ans.

Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1^{er} janvier 1988

⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER ou détenteur du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

EMMANUELLE LETESTU

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur, Vidéoprojecteur, grand écran et pointeur laser, Virtual Box pour les séries de code, Accès code en ligne pour 3 mois, 6 véhicules auto-école dont 2 équipés d'une boîte de vitesses automatique.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Des bilans de compétences en toute autonomie, durant la formation ;
- 1 examen blanc en fin de formation.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
---	---

2.1

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- 1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation, comprenant :**
 - Une évaluation en situation de conduite avec un enseignant d'une durée d'environ 50mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation est signé, de 20 heures minimum en pratique pour la catégorie B ou 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78 (boîte automatique).
- 2. Formation théorique (Code de la Route)**

Cours thématiques en ligne sur le site PREPACODE.

Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et sur le site PREPACODE.

Concernant les cours en ligne l'auto-école peut suivre l'avancement des élèves à l'aide de messages sur la plateforme
- 3. Formation pratique**
 - 4 compétences générales sont enseignées
 - L'auto-école fournit un livret d'apprentissage dématérialisé, détaillant les 4 compétences générales. Ce livret permet à l'élève de se situer dans sa formation et de s'auto-évaluer. Il est obligatoire lors des cours.
 - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
- 4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.**

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques comprenant des cours thématiques et des tests d'évaluation sont proposés en ligne (SITE PREPACODE). Les tests d'évaluation sont proposés en présentiel à l'auto-école et en ligne.

Dès votre inscription à l'auto-école, un identifiant et un mot de passe vous sont remis, afin d'étudier le Code de la Route chez vous sur n'importe quel support multimédia (smartphone, tablette, ordinateur).

- Les horaires sont libres.
- Les cours sont interactifs.
- L'auto-école peut suivre votre progression et vos résultats.

Les cours thématiques en ligne portent sur :

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;
Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds)	La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des

2.1

transport en commun, d'intérêt général) ; Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) L'Environnement (l'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement).
--	--

L'auto-école propose des tests d'évaluation avec correction, correspondant à des séries de 40 questions conformes à l'épreuve théorique générale et portant sur l'ensemble des règles du code de la route :

- Le mardi à 17H et 18H
- Le jeudi à 17H et 18H
- Le samedi à 11H30 avec un enseignant

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

Le programme pratique est réglementaire et composé de 4 compétences générales. Ces compétences sont définies dans le livret d'apprentissage dématérialisé, remis dès l'inscription.

Les premières heures sont réalisées sur un parking ou en circulation dans un trafic faible, avec un enseignant à vos côtés afin d'acquérir des automatismes sur l'utilisation des pédales, levier de vitesses, volant....

Dans un second temps vous allez apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-Vous.

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.

2.1

6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Les cours pratiques sont proposés :

- Du lundi au jeudi de 7H30 à 19H30
- Le vendredi de 7H30 à 19H30
- Le samedi de 7H30 à 18H30

2.1

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B OU B78 – FILIÈRE AAC

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :

- Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;*
- Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;*
- Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)*

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidats au permis de conduire de la catégorie B ou B78.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B ou B78 (Boite de vitesses automatique).

⊗ PRÉ-REQUIS

Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».

Être âgé de 15 ans minimum.

Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988

⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER ou détenteur du Titre professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

EMMANUELLE LETESTU

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur, Vidéoprojecteur, grand écran et pointeur laser, Virtual Box pour les séries de code, Accès code en ligne pour 3 mois, 6 véhicules auto-école dont 2 équipés d'une boite de vitesses automatique.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Des évaluations de synthèse, durant la formation ;
- 1 examen blanc en fin de formation.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

2.1

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation, comprenant :

- Une évaluation en situation de conduite avec un enseignant d'une durée d'environ 50mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation est signé, de 20 heures minimum en pratique pour la catégorie B ou 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78 (boîte automatique).

2. Formation théorique (Code de la Route)

Cours thématiques en ligne sur le site PREPACODE.

Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et sur le site PREPACODE.

Concernant les cours en ligne l'auto-école peut suivre l'avancement des élèves à l'aide de messages sur la plateforme

3. Formation pratique

- 4 compétences générales sont enseignées
- L'auto-école fournit un livret d'apprentissage dématérialisé, détaillant les 4 compétences générales. Ce livret permet à l'élève de se situer dans sa formation et de s'auto-évaluer. Il est obligatoire lors des cours.
- Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la Conduite Accompagnée peut commencer.

4. Conduite Accompagnée (CA)

- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :

* Une séance individuelle de conduite de 60 minutes

* Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogique : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1^{er} rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2^{ème} doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.
- Un 3^{ème} rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

2.1

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques comprenant des cours thématiques et des tests d'évaluation sont proposés en ligne (SITE PREPACODE). Les tests d'évaluation sont proposés en présentiel à l'auto-école et en ligne. Dès votre inscription à l'auto-école, un identifiant et un mot de passe vous sont remis, afin d'étudier le Code de la Route chez vous sur n'importe quel support multimédia (smartphone, tablette, ordinateur).

- Les horaires sont libres.
- Les cours sont interactifs.
- L'auto-école peut suivre votre progression et vos résultats.

Les cours thématiques en ligne portent sur :

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;
Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds transport en commun, d'intérêt général) ;	La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule)
Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'Environnement (l'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement).

Les tests d'évaluation sont des séries de 40 questions sous forme de QCM, conformément à l'examen du code de la route.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Comprendre pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Identifier des risques en fonction de la situation.

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

Le programme pratique est réglementaire et composé de 4 compétences générales. Ces compétences sont définies dans le livret d'apprentissage dématérialisé, remis dès l'inscription.

Les premières heures sont réalisées sur un parking ou en circulation dans un trafic faible, avec un enseignant à vos côtés afin d'acquérir des automatismes sur l'utilisation des pédales, levier de vitesses, volant....

Dans un second temps vous allez apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-Vous.

2.1

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

Procédures, Risques, Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Les cours pratiques sont proposés :

- Du lundi au jeudi de 7H30 à 19H30
- Le vendredi de 7H30 à 19H30
- Le samedi de 7H30 à 18H30

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION PASSERELLE

B78 VERS B

Boîte de vitesses automatique vers boîte de vitesses manuelle

⊗ PUBLIC VISÉ

Candidat détenteur du permis B boite automatique souhaitant conduire une voiture à boite manuelle.

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B avec une boîte de vitesse manuelle.

⊗ PRÉ-REQUIS

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B78 depuis au moins 3 mois.

⊗ RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

EMMANUELLE LETESTU

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- 4 véhicules école.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :
Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de suivi.

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation d'une durée de 7 heures comporte 2 étapes :

- 1 séquence de 2 heures dans un trafic nul ou faible.
- 1 séquence de 5 heures dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.



AUTO-MOTO ÉCOLE

4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24
contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com
Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153
Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z
N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75

2.1

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION DANS UN TRAFIC NUL OU FAIBLE – 2 HEURES

COMPÉTENCES :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

FORMATION DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION VARIÉES, SIMPLES ET COMPLEXES – 5 HEURES

COMPÉTENCES :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Les cours pratiques sont proposés :

- Du lundi au jeudi de 7H30 à 19H30
- Le vendredi de 7H30 à 19H30
- Le samedi de 7H30 à 18H30